Image not found or type unknown

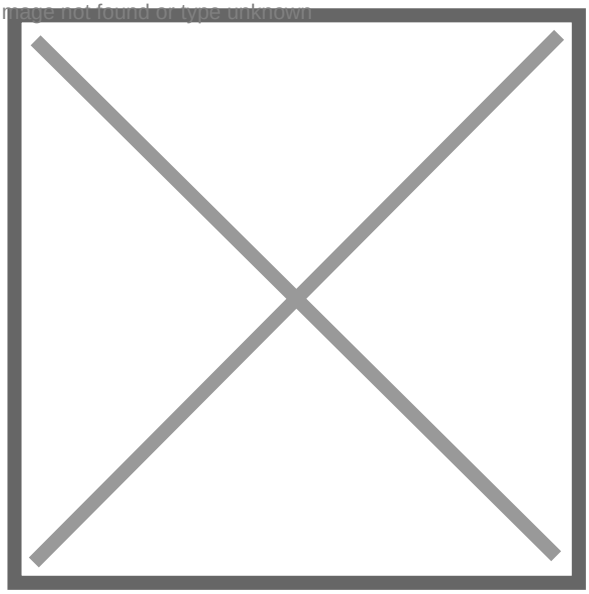

Prolongation du code de la route

Par **boutiné**, le **12/01/2009** à **15:44**

Bonjour j'ai obtenu mon code de la route en janvier 2006 mais suite a mon incarcération pendant 2ans et demi après un acquittement mon code arrive en expiration a la fin du mois de janvier 2009 J'ai ainsi perdu par contrainte 2 ans et demi de sur les 3 ans normalement autorisés par l'administration

donc je vous demande ci il est possible d'avoir une prolongation du code de la route de deux ans partant du principe que le fait d'être acquitté pour mon affaire

Merci de bien vouloir donné suite a ma demande

Par **Tisuisse**, le **14/01/2009** à **23:35**

Bonjour,

La réponse est simple, c'est NON. Si le délai est expiré, vous devrez tout refaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés